

04/07/2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2<sup>e</sup> Avenue, mardi, le 4 juillet 2023 à 19 h 30.

*Sont présents à cette séance :*

Monsieur le maire : Eugène Gagné  
Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Olivier Paiement  
Denis Rondeau

La conseillère Maylis Toulouse et le conseiller Daniel Groleau sont absents.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
4. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
5. Acceptation des salaires et des comptes
6. Dépôt de la correspondance du mois de juin 2023
7. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 mai 2023
8. Administration
  - 8.1 Ventes pour taxes impayées
  - 8.2 Règlement
    - 8.2.1 Avis de motion – Règlement N°2019-078 intitulé Règlement relatif aux nuisances – SUJET REPORTÉ
  - 8.3 Transfert des fonds provenant des ventes 2023
  - 8.4 Centre communautaire de Weedon – Climatisation
  - 8.5 Abrogation – Résolution n°2023-091 – Chemin Ferry – Test de gravier
9. Travaux publics
  - 9.1 Adjudication du contrat – sable (abrasif)
10. Hygiène du milieu
  - 10.1 Soutien à la vitalisation et la coopération municipale – Ressource commune - préposé aux réseaux aqueduc et égout – Organisme responsable et autorisation de dépôt du projet
  - 10.2 Projet de télémétrie - Programmation
11. Urbanisme et développement
  - 11.1 Projet d'implantation de logements abordables
  - 11.2 Amendement à la résolution 2022-207 et 2023-013 – Dossier l'Éden de la rivière Saumon
  - 11.3 Prolongation 5<sup>e</sup> Avenue – Pièces aqueduc et égout
  - 11.4 Prolongation 5<sup>e</sup> Avenue – Appropriation de fonds
  - 11.5 Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité
12. Loisirs et culture
  - 12.1 Autorisation de circuler sur les rues de la municipalité – Weedon en fête
  - 12.2 Embauche d'une ressource commune en loisirs – Alexandra Bonin
13. Divers et affaires nouvelles
14. Informations des membres du Conseil
15. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
16. Levée de la séance

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-124**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2023-125**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)**

- Aucune question

**5. ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2021-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2023-126**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **652 353,13 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	323 066,52 \$
Opérations courantes à payer :	<u>218 348,06 \$</u>
Sous total	<b>541 414,58 \$</b>
Salaires payés :	<u>110 938,55 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b>652 353,13 \$</b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 06-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune autre information spécifique n'est à noter, par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, dépose la correspondance pour le mois de juin 2023.

**7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 MAI 2023**

Madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière, dépose les états des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 31 mai 2023.

**8. ADMINISTRATION**

**8.1 VENTES POUR TAXES IMPAYÉES**

**ATTENDU QUE** conformément aux articles 1022 et suivants du Code Municipal, la greffière-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière a avisé les propriétaires en défaut et a donné un délai maximal pour régler la situation ou convenir d'une entente de paiement ;

**ATTENDU QUE** si aucune entente n'a été demandée par les contribuables visés ou qu'aucune somme n'a été reçue au plus tard le 17 août 2023, les dossiers seront transférés à la MRC du Haut-Saint-François pour les procédures de vente pour défaut de paiement des taxes, laquelle vente sera tenue le 9 novembre 2023 ;

**À CES CAUSES ;**

**2022-127**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité transmette à la MRC du Haut-Saint-François la liste des propriétaires dont les comptes présentent un solde dû supérieur à 50 \$, pour des factures datant de 2022 ou antérieurement, et qui n'ont pas convenu d'une entente de paiement à ce jour, cette liste apparaissant ci-après ;

QUE pour les propriétaires qui, à ce jour, ont conclu des ententes pour les paiements des arrérages et qui n'ont pas respecté ces ententes, les immeubles des propriétaires concernés seront acheminés à la vente pour taxes impayées du mois de novembre, sans possibilité d'entente autre que le paiement complet des sommes dues ;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles suivants, à moins d'une entente de paiement avant le 10 août 2023 ou de paiement complet au plus tard le 17 août 2023.

# Matricule	Arrérages au 04/07/2023	Intérêts	TOTAL
3570-04-7935	1 998,44 \$	236,43 \$	2 234,87 \$
3570-05-4843	953,76 \$	121,84 \$	1 075,60 \$
3368-67-9482	73,93 \$	70,70 \$	144,63 \$
3062-02-9439	3 246,39 \$	245,13 \$	3 491,52 \$
3160-07-0042	1 837,50 \$	71,41 \$	1 908,91 \$
3063-18-8719	1 718,57 \$	50,24 \$	1 768,81 \$
3368-79-4813	5 467,98 \$	768,94 \$	6 236,92 \$
3260-59-1105	3 038,45 \$	143,69 \$	3 182,14 \$
2963-96-1883	2 822,79 \$	40,20 \$	2 862,99 \$
3260-09-3548	2 219,14 \$	30,81 \$	2 249,95 \$
3368-83-8700	1 786,84 \$	61,95 \$	1 848,79 \$
3368-83-3940	950,94 \$	15,78 \$	966,72 \$
3368-84-7868	1 644,18 \$	63,52 \$	1 707,70 \$
3368-79-2735	3 062,45 \$	46,50 \$	3 108,95 \$

3368-47-1150	2 089,73 \$	93,51 \$	2 183,24 \$
3161-62-0653	699,26 \$	32,51 \$	731,77 \$
3261-34-3246	47,64 \$	2,09 \$	49,73 \$
3160-99-8065	955,28 \$	50,87 \$	1 006,15 \$
3159-18-5091	2 522,92 \$	41,48 \$	2 564,40 \$
3367-99-1112	619,19 \$	17,10 \$	636,29 \$
3367-98-1682	1 162,19 \$	29,07 \$	1 191,26 \$
3162-58-5527	2 149,82 \$	72,22 \$	2 222,04 \$
3261-21-4488	220,00 \$	18,85 \$	238,85 \$
3261-17-4116	107,40 \$	20,22 \$	127,62 \$
3163-61-2301	1 705,50 \$	58,09 \$	1 763,59 \$
3569-80-6674	2 450,32 \$	90,41 \$	2 540,73 \$
<b>Totaux</b>	<b>45 550,61 \$</b>	<b>2 493,56 \$</b>	<b>48 044,17 \$</b>

**ADOPTÉE**

## **8.2 REGLEMENT**

### **8.2.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°2023-120 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES – SUJET REPORTÉ**

## **8.3 TRANSFERT DES FONDS PROVENANT DES VENTES 2023**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à des ventes de terrains au cours de l'année 2023 ;

**ATTENDU QUE** ces ventes n'étaient pas prévues lors du budget 2023 et que la Municipalité souhaite appliquer les montants provenant de ces ventes pour des achats non prévus à ce même budget ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-128**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** la somme de 167 000 \$ provenant de la vente de terrains soit affectée au poste 21-121-00-000 - transfert du fonds administratif

**ADOPTÉE**

## **8.4 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON - CLIMATISATION**

**ATTENDU QUE** l'installation d'un système de climatisation pour la grande salle et la cuisine du Centre communautaire de Weedon est souhaitable et que ces travaux ne sont pas prévus dans le contrat de mise aux normes ;

**ATTENDU QUE** des demandes de prix ont été acheminées à deux fournisseurs différents ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-129**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le contrat pour l'installation du système de climatisation soit donné à Climatisation St-François inc. pour la somme de 10 800 \$ plus taxes. Ce montant inclut l'installation et la fourniture de trois unités, soit deux de 24 000 BTU et une de 18 000 BTU, le tout tel qu'indiqué sur la soumission datée du 26 juin 2023 ;

**QUE** les fonds pour le paiement de la facture proviennent du poste 03-310-19-004 ou du surplus accumulé pour les unités de la grande salle et du poste 02-702-20-522 pour l'unité de la cuisine.

**ADOPTÉE**

**8.5 ABROGATION – RÉOLUTION N°2023-091 – CHEMIN FERRY - TEST DE GRAVIER**

**ATTENDU QUE** le matériel n'a pu être fourni avant l'épandage de l'abat-poussière.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-130**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** la résolution n°2023-091 relative à un test de gravier sur le chemin Ferry soit abrogée.

**ADOPTÉE**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**9.1 ADJUDICATION DU CONTRAT – SABLE (ABRASIF)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2023-07 pour la fourniture de sable abrasif pour l'hiver 2023-2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 26 juin 2023 à 14h05 à l'hôtel de ville de la Municipalité de Weedon ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2023- 131**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** les soumissions suivantes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix / t.m. avant taxes</b>
Excavation Lyndon Betts	13,85\$
Les Bétons Léo Barolet	11,60\$

**QUE** le conseil octroi le contrat pour la fourniture du sable (abrasif) à **Les Bétons Léo Barolet** au coût de **11,60 \$ / t.m.** excluant les taxes ;

**QUE** les fonds pour le paiement du sable seront pris dans le compte n°02-330-00-622.

**ADOPTÉE**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1 SOUTIEN À LA VITALISATION ET LA COOPÉRATION MUNICIPALE – RESSOURCE COMMUNE, PRÉPOSÉ AUX RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT – ORGANISME RESPONSABLE ET AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Weedon, de Dudswell et de Bury désirent présenter un projet pour la formation et l'embauche d'une ressource commune pour les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-132**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** La présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Weedon s'engage à participer au projet de ressource commune pour les réseaux d'aqueduc et d'égout et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

## **10.2 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE - PROGRAMMATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite une mise à niveau de la télémétrie des usines de production d'eau potable ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a soumis une demande d'aide financière au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 et que celle-ci est acceptée ;

**ATTENDU QUE** le règlement de gestion contractuel n°2018-068 autorise la passation de contrat de gré à gré pour les contrats comportant une dépense qui n'excède pas le montant du seuil d'appel d'offres publiques et que, dans un souci de saine gestion et d'efficacité, la Municipalité juge à propos que le contrat de programmation soit confié à une firme ayant une certaine expertise sur les trois usines de la municipalité et ses équipements ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-133**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le contrat pour la programmation des automates, interfaces locales et télémétrie soit donné à Exp., pour les trois usines, incluant les puits, réservoirs et Magnor, selon les coûts des offres de services datées du 6 juin 2023, lesquels coûts sont répartis comme suit :

- Usine de St-Gérard : 39 100\$ plus taxes ;
- Usine de Weedon Centre : 34 600\$ plus taxes
- Usine de Fontainebleau : 10 950\$ plus taxes

**ADOPTÉE**

## **11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **11.1 PROJET D'IMPLANTATION DE LOGEMENTS ABORDABLES**

**ATTENDU QUE** le projet de l'OBNL ou Coopérative correspond aux visées

identifiées par la municipalité et aux orientations en matière de logement ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2023-134**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** la Municipalité de Weedon confirme son intérêt au projet de l'OBNL ou la Coopérative et sa participation au projet qui sera retenu. Cette participation pourra prendre l'une ou plusieurs des formes suivantes :

Contribution financière ;

Don de terrain ;

Crédit de taxes ;

Infrastructures ;

Réalisation d'analyses requises (exemple : tests géotechniques) requis pour la préparation du projet ;

Participation au comité de réalisation

**QUE** la Municipalité de Weedon confirme qu'elle va assumer 10% des coûts du Programme Supplément au Loyer pour un maximum de 4 unités du projet, et ce, pour les 35 prochaines années d'exploitation du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.2 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2022-207 ET 2023-013 – DOSSIER L'ÉDEN DE LA RIVIÈRE AU SAUMON**

**ATTENDU QUE** par la résolution n°2022-207, le conseil municipal recommandait à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'accepter la demande de M. Christian Bernier relativement à l'aliénation de lots appartenant à l'Éden de la rivière au Saumon ;

**ATTENDU QUE** la demande déposée par M. Christian Bernier est modifiée et ne touche que les lots 4 117 449 et 4 117 830 ;

**ATTENDU QUE** les lots n°4 117 449 et 4 117 830 comprenant une superficie de 44,51 hectares, seront vendus à M. Christian Bernier (demandeur) à la suite d'une décision favorable de la CPTAQ.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-135**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de M. Christian Bernier, permettant l'aliénation des lots 4 117 449 et 4 117 830 d'une superficie de 44,51 hectares.

**ADOPTÉE**

**11.3 PROLONGATION 5<sup>e</sup> AVENUE – PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOUT**

**ATTENDU QUE** des demandes de prix ont été acheminées à deux fournisseurs pour les pièces d'aqueduc et d'égout pour la prolongation de la 5<sup>e</sup> Avenue ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-136**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** les pièces d'aqueduc et d'égout seront achetées chez Huot pour un montant de ± 43 527,24 + taxes.

**QU'**un montant de 15 000,00\$ pour le paiement de cette facture sera pris au poste 02-413-00-635 et que les fonds pour le solde du montant sera pris au poste 21-121-00-000.

**ADOPTÉE**

#### **11.4 PROLONGATION 5<sup>e</sup> AVENUE – APPROPRIATION DE FONDS**

**ATTENDU QUE** le conseil a transféré au fonds administratif les sommes de ventes de terrains et/ou de véhicules non prévus au budget 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite utiliser ce fonds pour l'appliquer à des travaux de prolongation de la 5<sup>e</sup> Avenue;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-137**

IL EST PROPOSE PAR Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** les fonds et le paiement des dépenses autorisées et énumérées ci-dessous, soient pris à même le poste 21-121-00-000 – Transfert du fonds administratif :

- Regards pluviaux et regards sanitaires – Industries de ciment la Guadeloupe (± 17 344,00\$ + tx) ;
- Géotextile – Terraquavie (± 1 170,00\$ + tx)
- Drain perforé (± 1 400,00\$ + tx)
- Travaux de pelle et de compaction (± 20 000,00 + tx \$)

**ADOPTÉE**

#### **11.5 VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPERATION INTERMUNICIPALE DU FOND REGIONS ET RURALITE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Beaulac-Garthby, Dudswell, Lingwick, Stratford, Weedon ainsi que la Régie incendie des Rivières désirent présenter un projet de service d'entretien et de réparation des véhicules d'urgence dans le cadre de l'aide financière

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2023-138**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Weedon s'engage à participer au projet d'entretien et de réparation de véhicules d'urgence et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité ;
- Le conseil nomme le Régie incendie des Rivières, organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**



## **12. LOISIRS ET CULTURE**

### **12.1 AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ – WEEDON EN FÊTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement *Weedon en fête* se tiendra les 11 et 12 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cet évènement, certaines activités nécessitent l'autorisation d'utiliser les voies publiques (rues) tel que l'exposition de voitures anciennes et la parade des mascottes ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2023-139**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le Conseil autorise à l'organisme Loisirs Weedon d'utiliser les rues de la municipalité dans le cadre de l'évènement *Weedon en fête*, le 12 août prochain, ainsi que la tenue des activités telles que :

- L'exposition de voitures anciennes sur la rue des Érables;
- la parade des mascottes sur diverses rues municipales.

**QUE** si l'organisme souhaite utiliser des voies de circulation sous autorités provinciales, il devra obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

### **12.2 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN LOISIRS – ALEXANDRA BONIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'une ressource commune en loisirs est à combler ;

**2023-140**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil autorise l'embauche de madame Alexandra Bonin au poste de ressource commune en loisirs ;

**QU'**Alexandra Bonin travaillera 8 heures par semaine du 4 juillet 2023 au 28 août 2023 et que par la suite elle travaillera 36 heures par semaine ;

**QUE** dans le cadre d'un projet commun avec cette ressource, elle travaillera pour les municipalités de Scotstown, Hampden et Weedon ;

**QUE** les dispositions de la convention collective s'appliquent pour cette employée mais sera non syndiquée ;

**QU'**une entente soit conclue avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l'employée.

**ADOPTÉE**

## **13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

- Retrait de camion incendie caserne de St-Gérard, sans avis aux résidents du secteur, pendant un certain temps.
- 3<sup>e</sup> représentation de la Troupe Ho La La samedi prochain.
- 8 juillet : Fête du nautisme avec plusieurs activités.
- 3 projections de film extérieur soit les 7, 14 et 21 juillet.
- Tournoi de deck soccer les 15 et 16 juillet.
- Remerciements à Billy et aux bénévoles pour les activités organisées ainsi qu'aux donateurs qui y ont contribué.

- Stations de lavage de bateaux devraient voir le jour bientôt.
- Fin du chauffage au mazout dans les bâtiments municipaux suite à l'obtention de subvention pour leur conversion.

**14. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)**

- Test de gravier chemin Ferry.
- Logements de la 5<sup>e</sup> Avenue : quel est le prix abordable ?
- Serait-ce un HLM ?
- La 5<sup>e</sup> Avenue va-t-elle déboucher ?
- Autre projet coop du Ruisseau en marche ?

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-141**

À 20 h 00, le conseiller Pierre Bergeron propose l'ajournement de cette séance ordinaire, jusqu'à l'arrivée du vérificateur externe.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

**MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

---

Eugène Gagné,

Maire

---

Josée Bolduc

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière